

Jean Léonetti vient parler des soins palliatifs

Publié le 06/05/2015 à 03:48, Mis à jour le 06/05/2015 à 07:36

Colloques et conférences

Le 12/05/2015



Jean Léonetti donnera une conférence sur les soins palliatifs./Photo DDM, archives.

Une conférence sur les soins palliatifs aura lieu le mardi 12 mai, à 18 h 30, dans la Halle d'Occitanie. Elle sera donnée par Jean Léonetti, ancien ministre, député des Alpes-Maritimes. Une loi porte son nom. Cette loi a pour objet d'éviter les pratiques d'euthanasie et d'empêcher également l'acharnement thérapeutique (qualifié d'«obstination déraisonnable» dans le traitement des malades en fin de vie). Il permet ainsi au patient de demander, dans un cadre défini, l'arrêt d'un traitement médical trop lourd. Cette volonté peut notamment être exprimée par le biais de directives anticipées ou par le recours à une personne de confiance. Dans le même temps, cette loi propose de développer les soins palliatifs donnés aux patients en fin de vie afin de prendre en compte leurs souffrances.

Le texte recherche un équilibre entre les droits du malade et la responsabilité du médecin en prévoyant l'information la plus complète du malade, directement s'il est conscient ou indirectement s'il ne l'est plus. Ce souci se retrouve pour la prescription des médicaments à «double effet» -la morphine, notamment- qui, en même temps qu'ils adoucissent les souffrances, peuvent aussi abréger la vie ; on le retrouve également dans le cas où le malade, conscient, refuse un traitement et met ainsi ses jours en danger, afin qu'il prenne sa décision en parfaite connaissance de cause ; on le retrouve enfin lorsque le malade est précisément en fin de vie et qu'il demande l'interruption des traitements pour maîtriser ses derniers instants. Lors de cette conférence sera aussi abordée la responsabilité du médecin : le choix du traitement approprié avec le consentement de son malade, celui de l'interrompre parfois dans le respect des procédures prévues dans le texte et celui d'accompagner son patient dans ses derniers instants grâce aux soins palliatifs appropriés à son état.

La Dépêche du Midi